

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-218

présenté par

M. Aviragnet, Mme Jourdan, M. Delaporte, M. Califer, M. Guedj, M. Philippe Brun, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	0	1 200 000 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
Santé mentale (<i>ligne nouvelle</i>)	1 200 000 000	0
TOTAUX	1 200 000 000	1 200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe des députés socialistes et apparentés vise à créer un nouveau programme dédiée à la santé mentale, et à le doter de 1,2 milliard d'euros pour l'année 2023.

Ce nouveau programme est la traduction de la priorité collective que nous souhaitons donner à notre système de santé mentale.

Ce système est aujourd'hui à **bout de souffle** car les réponses données, malgré le grand dévouement et les compétences des professionnels de santé et des intervenants, sont défaillantes dans presque tous les domaines.

Une illustration de cet épuisement de notre système de santé mentale est la saturation de nos structures de soin et d'accompagnement, sous-dimensionnées et en nombre insuffisant.

Il convient donc d'élaborer et de mettre en oeuvre une **nouvelle stratégie nationale de la santé mentale**.

Elle aura vocation à combler le retard d'investissement pluri-décennal, à s'orienter vers des soins plus ambulatoires et inclusifs, à décroïsonner toutes les filières (sanitaire et médico-social, psychiatrique et somatique, ville et hôpital, enfants et adultes, etc.), et à embaucher de nouveaux personnels (le ratio en France patient/personnel en santé mentale est un des plus élevés des pays occidentaux).

Cette stratégie pourra également travailler à mieux prévenir les troubles psychiques, par exemple en sensibilisant les enfants aux émotions, ou encore en travaillant à la prévention de l'épuisement professionnel en entreprise.

Face à ce constat de besoins criants, **les annonces du président de la République aux Assises de la santé mentale en septembre 2021 ne sont pas suffisantes, et leur mise en oeuvre est largement déficitaire.**

Ainsi du dispositif MonPsy accessible uniquement après adressage du médecin généraliste qui compte aujourd'hui uniquement **1 800 psychologues référencés (source : assurance maladie), soit 2,6 % des psychologues exerçant en France !**

Alors que le coût total, direct et indirect, des troubles psychiques est évalué à plus de **109 milliards d'euros par an** dans notre pays (source : Ministère de la Santé et des Affaires sociales), nous sommes convaincus que chaque euro dépensé en santé mentale est un euro d'investissement à long terme.

C'est pourquoi nous proposons de doter ce nouveau programme d'1,2 milliard d'euros :

Ce 1,2 milliard d'euros viendra compléter les efforts de l'Assurance maladie, principale financeur en la matière.

Cette somme pourrait répartir comme suit :

- 500 millions d'euros pour ouvrir de nouveaux centres médico-psychologiques dans tous les départements soit près de 5 millions d'euros par département,
- 100 millions d'euros pour réaliser des actions de prévention et de détection de troubles de santé mentale,
- 200 millions d'euros de crédits dédiés à la rénovation et à l'amélioration des structures existantes,
- 400 millions d'euros dédiés à l'embauche de 10 000 professionnels de santé mentale.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement :

- ce dernier abonde un nouveau programme intitulé « Santé mentale » à hauteur de 1,2 milliard d'euros,
- prélève 1,2 milliard d'euros sur l'action 2 « Aide médicale d'État » du programme 183 « Protection maladie ».

Contraints par les règles de recevabilité financière prévues à l'article 40 de la Constitution, les députés socialistes et apparentés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués aux programmes 183 et 204.